

Registre in-folio de 295 feuillets : papier vergé ; filigrane : un ours et une triple boule surmontée d'une croix accostée des initiales H D ; reliure en peau charnoisée verte.

1610-1613— Fol. 2 « C'est le journal des délibérations et conclusions prises en l'hostel consistorial de la cité impériale de Besançon commencé par moy Didier Galiot, secrétaire d'icelle le 19 avril de l'an 1610. - D. Galiot. — "In Domino confido. » — Fol. 4. Doléances du peuple présentées aux gouverneurs par les vingt-huit : Il se plaint que l'acensement aux grangiers de la Vèze d'un quartier du bois d'Aglans a provoqué l'enchérissement du bois nécessaire aux vignes. D'autre part les dégâts commis dans les champs par les particuliers et le bétail se multiplient au point que « le quart ne venoit au proffit des maîtres d'iceulx ». — Les gouverneurs examineront ces doléances et s'efforceront d'y porter remède (24 avril). — Fol. 5 v°. Condamnation d'un blasphémateur qui avait juré « Chair mort et Ventre Dieu » à l'amende honorable et au bannissement de la cité pour dix ans (30 avril). — Fol. 6 v°. Abus commis par « les roys des oyseaux » qui, invoquant leurs privilèges, ont amené dans la cité beaucoup de vin acheté hors du territoire pour le revendre, au détriment de la gabelle. A l'avenir ils ne pourront plus introduire du vin en franchise que pour les besoins de leur ménage (7 mai). — Fol. 11 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 18 gros, au lieu de 20 gros, l'émine (5 juin).— Fol. 14 v°. Prise de possession, au nom de Philippe Guillaume, prince d'Orange, des justices de vicomté et mairie de Besançon. - Fol. 15. Lettre d'investiture de l'archevêque (22 juin). - Fol. 17. Lettres de l'Empereur Rodolphe, datées de Prague le 29 mai, concernant les élections, présentées par le conseiller Streit, commissaire impérial. — Fol. 17 v°. Lettres des Archiducs, datées de Bruxelles le 1er juin, sur ce même sujet. — Fol. 18 v°. Procuracy générale des habitants (24 juin). — Fol. 20. Election des vingt-huit : « Saint-Quintin : Jacques Fluschar, Thomas de Valimbert, Jean Perrenot, Jean Billamboz. — Saint-Pierre : Charles Leschelles, Guillaume Mancenans, Jehan Clerc, Charles Mareschal. — Champmars : Mre Ayme Morel, Claude Despoutot, Antoine Chapuis, Estienne Macheperrin. — Le Bourg : Me Daniel Chevannay, Charles Robin, Jean Rousselet, Léonard Mancenans. — Battant: Danyel Chevannay, Jean Fusier, Desirey Billoz, Mre Claude Verny. — Charmon : Pierre Tornier, Mre Loys Coulon, Mre Claude-Antoine Michelot, Jacques Chevannay. — Arenne : Philippe Noizot, Antoine Gonnoz, Jean Soye, Pierre Thiebauld. » — Fol. 21. Remplacement de Daniel Chevannay et Jacques Chevannay dans les bannières du Bourg et de Charmont par Jean-Baptiste de Valimbert et Jean Nicolas, l'oncle des Chevannay ayant été élu dans la bannière de Battant. — Fol. 21 v°. Election d'Ayme Morel comme président des vingt-huit. — Election des gouverneurs : « Saint-Quintin : Me Frederic de Valimbert, docteur en médecine, Me Jean Saulget, docteur ès-droitiz. — Saint Pierre : Me Hugues Henry, docteur ès-droitiz, Me Estienne Faulche, chevalier, sr de Dompriel. — Champmars : illustre dom François Thomas Perrenot de Grandvelle, dit d'Oiselay, comte de Cantecroix, etc., Claude Chassignet. — Le Bourg : Me Thomas Petremand, Me Claude-Antoine Buson, docteur ès-droitiz. — Battant : Me Claude Cabet, Me Jean Nardin, docteurs ès droitiz. — Charmon : Pierre Varin, Me Claude Tornand, docteur ès-droitiz. — Arenne : Frederich de Chavirey, sr de Recoloignes, Pierre Millottet. » (24 juin). — Fol. 26 v°. Désignation de trois commis pour la surveillance des travaux du collège.— Fol. 27. Lettres des Archiducs aux gouverneurs, datées de Mariemont le 5 juillet. Le comte de Champlitte leur a fait part du bruit qui a couru que les gouverneurs avaient eu des intelligences avec le feu roi de France pour lui remettre la ville, mais en les assurant que c'était « chose faulce et malicieusement inventée ». Ils en ont été convaincus et ont chargé le Parlement de faire bonne justice contre les auteurs de ces calomnies (20 juillet) — Fol. 29 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 16 gros l'émine. — Fol. 30. Arrivée chez les Jésuites d'un frère de leur compagnie « grand architecte » qui ne peut séjourner que quelques jours. On pourrait aviser avec lui « sur le bastiment à faire au collège » (7 août). — Fol. 31. Bruit d'après lequel les Jésuites voulaient acheter à la veuve du docteur Borrey sa grange de « Montarmoz » pour y bâtir. Protestation des vingt-huit faisant valoir les incon vénients qui en résulteraient « heu esgard à la modicité du territoire de la cité, et que les religieux pouvans acquérir ne pouvoient désacquérir ». Les Jésuites ont déjà « voulu si superbement ériger » et ils veulent encore faire de nouveaux bâtiments. — Plaintes contre la mauvaise gestion de l'hôpital du Saint-Esprit (12 août). — Fol. 33. Réponse des gouverneurs aux vingt-huit. Le bruit relatif à l'achat d'une grange par les Jésuites est faux ; quant aux bâtiments du collège, il ne reste à construire qu'un escalier de pierre du côté des Cordeliers. — Pour ce qui est du Saint-Esprit, les gouverneurs désigneront un commis à gages chargé de la surveillance de l'hôpital (21 août). — Fol. 34. Demande faite par les vingt-huit d'une copie du traité conclu avec les Jésuites (27 août). — Fol. 36 v°. Projet du Chapitre de poser sur le toit de la Porte Noire une croix avec une banderolle et au bas les armoiries du Chapitre. — Opposition des gouverneurs à cette nouveauté (3 septembre). — Fol. 38. Renonciation provisoire du Chapitre à ce projet, pour prouver son désir de paix avec la cité (10 septembre). Fol. 39 v°. Fixation du ban des vendanges aux 27 septembre et jours suivants (18 septembre). — Fol. 40. Visite de vendanges venant de Gy pour le compte du Chapitre et suspectes de contenir du gamey : les expertises des vigneron chargés de les examiner sont contradictoires (19 septembre). — Fol. 42 v°. Projet présenté par Pierre Tissot, dit Sans Fin, « personaige fort ingénieux, résidant à Payerne » pour faire entrer en la cité, à peu de frais, « avec bourneaux », l'eau de la fontaine des Dames de Battant. — Les commis qui ont étudié cette question ont jugé l'eau de Battant très bonne, meilleure même que celle de Bregille. — Les gouverneurs décident de « marchander lad. besongne » (8 octobre). — Fol. 46 v°. Requête présentée par le chanoine Louis de Chavirey pour obtenir l'entrée dans la cité de 6 queues de vin provenant de sa prébende d'Etuz et de Boulot, dans lesquelles il se trouve un peu de gamey. — Permission accordée pour cette fois, mais il ne devra pas vendre de ce vin dans la cité (29 octobre). — Fol. 47 v°. Présent fait à madame d'Achey arrivée la veille (9 novembre). — Fol. 48. Taxe des vins, les hauts coteaux à 21 florins, les moyens et les bas à 20 florins le muid (11 novembre). — Fol. 48 v°, 52. Apposition des sceaux du Chapitre dans la maison d'un prêtre décédé dans l'enclos du Chapitre. Les gouverneurs les font enlever et remplacer par les sceaux de la cité (15-25 novembre). — Fol. 52 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 17 gros l'émine (27 novembre). — Fol. 55 v°. Retour du comte de Cantecroix de son voyage de Prague. Serment prêté par lui comme gouverneur. On lui accorde la préséance en sa qualité de marquis du Saint-Empire et en considération de son mariage avec une fille légitimée de l'Empereur. — Fol. 56. Fixation du prix du blé des greniers à 18 gros l'émine (18 décembre). — Fol. 56 v°. Plaintes contre les abus commis par les boulangers (22 décembre). — Fol. 57. Amodiations de la cité (28 décembre). — Fol. 60. Banvin de l'archevêque ; il n'use pas de son droit (5 janvier 1611). — Fol. 62. Compte avec Didier Maire concernant le bâtiment du collège des Jésuites (15 janvier). — Fol. 65 v°. « Belle commodité pour faire [en la cité] grande traffique en matière de soye comme dez naguères avoit esté commencé en France et divers aultres lieux... d'austant qu'où territoire sont plusieurs lieux inutiles, où estantz

plantez meuriers blancz pour la norriture des vers produisans lad. soye, iceulx produiroient asseurement les feuilles propres à lad. norriture et qu'aussi y a grand nombre de peuple, partie d'icelluy oisifs et fainéantz qui, par ce moien employez à travailler à filler lad. soye, gagneroient leurs vies. » Propositions faites à ce sujet par Jacques Poisson, sr de Montplaisir « personaige docte, expert en cet affaire. » (5 février). — Fol. 66. Traité conclu pour la plantation des mûriers avec « noble Jacques Poisson, sr de Montplesir, lieutenant de monsieur le grand veneur, louverier de France, conseiller de la reyne Marguerite, duchesse de Valois ». Il fera planter dans la cité et son territoire des milliers de mûriers blancs, de l'âge de 3 ans, à ses frais, moyennant 25 livres tournois pour chaque cent de mûriers (6 février). — Fol. 74. Commis désignés pour étudier les moyens d'installer dans la ville une manufacture de draps qui occupera une grande partie du peuple plongée dans l'oisiveté (15 mars). — Fol. 75. Réception comme citoyen de Charles de Bordey, fils de noble Jean de Bordey, écuyer (19 mars). — Fol. 76. Traité conclu avec Pierre Bertrand demeurant à Lyon, « ouvrier en drap de soye » pour l'élevage des vers à soie (1er avril). — Fol. 77 v°. Dévastations commises dans le territoire par les « chenilles et vermine... ayant le tout rongé et faict seicher grande partie des arbres, à raison de quoy l'on n'auroit recuilly aulcungs fruitz. » — Procession générale ordonnée. On demandera à l'archevêque un monitoire général contre les vermines « qui seroit exécuté jusques à entière excommunication » (8 avril). — Fol. 79. Mesures pour la création d'un chemin public devant le couvent des Capucins (16 avril). — Fol. 82. Accusation de faux monnayage portée contre César de Velase, vénitien, tapissier de cuir au service de Sébastien de la Vedone, tapissier, citoyen (4 mai). — Fol. 84 v°. Traité conclu pour six ans avec Pierre d'Argent pour la maîtrise des monnaies (11 mars). — Fol. 88 v°. « Traité de la facture ou façon de draps », afin de procurer du travail aux pauvres de la cité. Constitution d'une société composée de Pierre Varin, co gouverneur, Charles Mareschal, Antoine Brenot, Claude Grandmougin, Nicolas Nazey et Thomas Bisot. La société est constituée pour six ans ; la cité fait l'avance d'une somme de 3.000 francs et chacun des associés en apporte autant. Mesures concernant l'achat de métiers, l'embauchage d'ouvriers étrangers, la qualité des étoffes, etc. (28 mai). — Fol. 91. Requête présentée par dom Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval, prédicateur des Archiducs, pour recommander l'établissement dans la cité d'un couvent de Carmélites. Les religieuses sont déjà prêtes et on ne demandera aucun fonds à la cité (3 juin). — Fol. 92. Refus des gouverneurs d'admettre les Carmélites, en raison de l'installation récente dans la cité des Jésuites, Capucins, Minimes et d'autres communautés religieuses (4 juin). — Fol. 92 v°. Expulsion de la cité d'une femme, avec mitre sur la tête, « à raison de plusieurs maquere-laïges ». — Fixation du prix du blé des greniers à 17 gros l'émine. — Nouvelles instances de l'abbé d'Orval en faveur des Carmélites (7 juin). — Fol. 96 v°. Lettres de l'empereur Rodolphe datées de Prague le 30 mai, relatives aux élections. — Fol. 97. Lettres des Archiducs, datées de Mariemont le 9 juin, sur ce même sujet. — Fol. 97 v°. Procuration générale des habitants. — Fol. 99 v°. Election des vingt-huit : « en la bannière Saint-Quintin par ceulx de la bannière St-Pierre : Me Loys Malarmey, sr de Loray, Me Estienne Montrivel le jeune, docteur ès-droitiz, Thomas de Valimbert, Mre Jean Abry, notaire. — En la bannière Saint-Pierre par ceulx de la bannière de Battan : Charles Leschelle, Guillaume Mancenans, Jean Clerc, Pierre Thiebaud le viel. — En la bannière de Champmars par ceulx de la bannière de Charmon : Mre Ayme Morel, Antoine Chapuis, escuyer, Estienne Macheperin, Pierre de Montmahon. — En la bannière du Bourg par ceulx de la bannière d'Arenne : Charles Robin, Jean Rousselet, Antoine Varin, Pierre Lochard. — En la bannière de Battan par ceulx de la bannière du Bourg: Guillaume Roillot, Danyel Chevannay, Desirey Billoz, Mre Claude Verny, notaire. — En la bannière de Charmon par ceulx de la bannière de Champmars : Jean Maublan, Pierre Tornier, Mre Loys Coulon, notaire, Mre Claude-Antoine Michelot, notaire. — En la bannière d'Arenne par ceulx de la bannière St-Quintin : Philippe Noizot, Antoine Gonnoz, Jean Soye, Pierre Thiebauld le jeune ». — Fol. 100. Election d'Ayme Morel comme président des vingt huit. - Election des gouverneurs : « Saint-Quintin: Mre Jean de Basle, Me Claude Tornand, docteur ès-droitiz. — Saint-Pierre: Me Hugues Henry, docteur ès-droitiz, Me Estienne Faulche, chevalier, sr de Domprel — Champmars : Ille seigneur dom François Thomas Perrenot de Grandvelle, dit d'Oyselet, comte de Cantecroy, marquis du St Empire. Claude Chassignet — Le Bourg : Me Thomas Pétremand, Me Claude Antoine Buson, docteur ès-droitiz. - Battan : Me Claude Cabet, Me Jean Nardin, docteur ès-droitiz. — Charmon : Pierre Varin, Antoine Chapuis, escuyer, sr de Pelousey. — Arenne : Frederic de Chavirey, sr de Recoignes, Pierre Millottet » (24 juin). — Fol. 101. Recommandations faites par le juge Chaillot en vue d'un bon accord entre la cité et l'archevêque (28 juin). — Fol. 105 v°. Condamnation de César de Velase, vénitien, pour faux-monnayage, à la fustigation et au bannissement perpétuel (16 juillet). — Fol. 106 v°. Réception comme citoyen de Jean d'Accoste, « escuyer, superintendant trésorier général de monsieur le prince d'Orange et receveur du partaige de Chalon en la grande Saulnerie de Salins » (21 juillet). — Fol. 107. Intrigues de l'Université de Dole en Cour de Rome pour empêcher le Collège de Besançon d'avoir des lectures de théologie et philosophie. — Commis désignés pour défendre les intérêts du Collège (26 juillet). — Fol. 108 v°. Amende infligée à un tisserand, sur la plainte de Simon du Loisir, père de Pierre du Loisir (2 août). — Fol. 112. Bulles apostoliques obtenues par ceux de Dole interdisant aux Jésuites de faire des lectures de théologie et de philosophie. Commis désignés pour en conférer avec l'archevêque (16 août). — Fol. 113. Promesse de l'archevêque d'intervenir auprès des Archiducs dans l'affaire du Collège (22 août), — Fol. 117 v°. Fixation du ban des vendanges aux 22 septembre et jours suivants (10 septembre). — Fol. 119. Offre de services faites par le Chapitre dans l'affaire du Collège — Fol. 119 v°. Désignation de visiteurs des vendanges pour constater la présence de gamey (16 septembre) — Fol. 121. Confiscation de vendanges appartenant à l'abbé de Saint Vincent, dans lesquelles la présence du gamey a été constatée (21 septembre). — Fol. 125. Passage dans la cité du « comte de Rouffre », ambassadeur du duc de Savoie en Angleterre (15 octobre) — Présent fait à Don Diego. Messia « ambassadeur de son A. S. passant à Mantoue » arrivé dans la cité (16 octobre) — Fol. 127. Processions générales pour remercier Dieu des bonnes récoltes en vin des deux dernières années (26 octobre). — Fol. 128. Mandements du Conseil aulique de l'Empereur, obtenus par l'archevêque et le Chapitre, défendant à la cité de porter atteinte aux droits et privilèges de ceux-ci. Texte de ces mandements, et des lettres adressées à ce sujet aux gouverneurs par l'empereur Rodolphe (4 novembre). — Fol. 134. Taxe des vins, les hauts coteaux à 11 florins, les moyens et les bas à 10 florins le muid (11 novembre). — Fol. 138. Recherches faites par des commis dans les registres de la cité « par lesquelz manifestement il se recognoissoit Sa Majesté Impériale avoir esté circonvenue, les décrets et mandement obtenus obreptivement et subreptivement mesme contre les autoritez et grandeurs de Sad. Majesté, de l'Empire, privilèges et immunitéz de lad. cité ». Décision de faire opposition aux mandements, en attendant que l'Empereur soit mieux informé (1er décembre). — Fol. 142. Présent fait à M. de Castille, fils du président Jeannin, ambassadeur du roi de France, de passage

dans la cité (15 décembre). — Fol. 144 v°. Amodiations de la cité (28 décembre). — Fol. 147 v°. Banvin de l'archevêque ; il n'use pas de son droit. — Fol. 148. Instance des vingt-huit pour que les gouverneurs s'occupent activement de l'affaire des mandements impériaux (5 janvier 1612). — Fol. 150. Réunion des gouverneurs et notables. Rapport présenté par les commis désignés pour s'occuper des mandements obtenus du Conseil aulique par l'archevêque et le Chapitre : la cité fera opposition aux mandements par acte affiché en plusieurs endroits de la ville et enverra un député à l'Empereur pour faire valoir ses droits (13 janvier). — Fol. 152 v°. Choix de Hugues Henry comme député vers l'Empereur, de Claude Antoine Buson comme député vers les Archiducs (23 janvier). — Fol. 153 v°. Réunion des gouverneurs et notables. Discours du président Buson rappelant les grandes affaires dont doit s'occuper la cité et exposant les difficultés que leur opposent « ceulx de l'Université de Dole et de la Ville, noz anciens et invétèrez ennemis » pour empêcher le collège des Jésuites d'avoir des lectures de théologie et philosophie. — Décision d'envoyer un député en Cour de Rome pour défendre les intérêts de la ville (24 janvier). — Fol. 155 v°. Choix de Denis de Valimbert comme député en Cour de Rome (1er février). — Fol. 157 v°. Nouvelle de la mort de l'empereur Rodolphe. Condoléances à sa fille la comtesse de Cantecroix. Le voyage de Hugues Henry en Cour d'Empire est ajourné (4 février). — Fol. 158. Signification faite à l'archevêque et au Chapitre de l'opposition faite par la cité aux mandements impériaux (6 février). — Fol. 159 v°, 166 v°. Texte des actes d'opposition de la cité aux mandements obtenus par le Chapitre et l'archevêque (8-11 février). — Fol. 170. Exprès envoyé de Prague à la comtesse de Cantecroix pour lui notifier la mort de son père, survenue le 20 janvier. Edit interdisant toutes réjouissances accoutumées en ce temps par la cité (13 février). — Fol. 173. Invitation faite par le Chapitre aux gouverneurs d'assister aux prières pour l'Empereur organisées pour le dimanche des Brandons (24 février). — Fol. 175. Messe chantée pour l'empereur Rodolphe organisée par la cité pour le dimanche 18 mars (2 mars). — Fol. 177. « L'ordre et préparatif pour les funérailles et chanté de feue Sa Majesté Impériale ». Le même ordre sera suivi que précédemment aux funérailles des empereurs Maximilien et Ferdinand (11 mars). — Fol. 179. Messe des funérailles (18 mars). — Fol. 180. Départ de Denis de Valimbert pour la Cour de Rome (22 mars). — Fol. 191 v°. Condamnation de Jean de Mervelize et Hilaire Bertrand, convaincus de vol, à être pendus et étranglés à une potence au carrefour de Battant ; ils seront auparavant appliqués à la torture (16 mai) — Fol. 193. Refus de tous ouvriers de travailler à élever la potence à Battant pour l'exécution des deux condamnés. Ordre donné à Claude Malcourant, « maître ordinaire aux besongnes de la cité et Jean Genevois, dit Maire » de la dresser sans délai, sous peine d'être bannis de la cité. Un châtiment exemplaire sera infligé à ceux qui leur en feraient reproche (18 mai). — Fol. 193 v°. Exécution des deux condamnés : comme ils sont morts repentants, leurs corps ne seront pas exposés au signe patibulaire et on pourra les inhumer en terre sainte. (21 mai). — Fol. 194. Mort du co-gouverneur Millottet. (22 mai). — Fol. 196 v°. Arrivée dans la cité du marquis de Mouhy, comte de Chaligny, de la maison de Vaudemont en Lorraine : on lui fait présent de six grands pots de vin. (1er juin). — Fol. 197 v°. Présents faits à des officiers du comte de Montbéliard venus dans la cité pour poursuivre une cause intentée à la duchesse d'Elbeuf. (2 juin). — Fol. 198. Mort de Louis Malmarmey, sr de Loray. Etienne Montrivel le jeune, docteur ès droits, est institué à sa place porte-enseigne de la bannière Saint-Quentin (5 juin). — Présentation faite par la cité de Jacques Sarragoz comme chapelain de la chapelle Saint-Jacques dans l'église paroissiale Saint-Pierre (6 juin). — Fol. 198 v°. Compte-rendu par Charles d'Argent, maître des monnaies (7 juin). — Fol. 200. Fixation du prix du blé des greniers à 18 gros au lieu de 17 gros l'émine. (13 juin). — Fol. 202 v°. Protestations contre de nouveaux attentats commis par le Chapitre. (20 juin). — Fol. 204. Nomination, conformément à la fondation faite par François Bonvalot, abbé de Luxeuil, de pauvres fils et filles « scavoit desd. filz pour l'année 1608 et desd. filles pour les années 1609, 1610 et 1611, à percevoir par lesd. filz, cinq ans durant, chacun 25 francs pour estre envovez et enseignez aux escolles, et par lesd. filles à percevoir chacunes 25 francs pour les ader à marier, lé lendemain de leurs nocpes ». (23 juin). — Fol. 204 v°. Lettres des Archiducs, datées de Mariemont le 18 juin, relatives aux élections. — Fol. 205 v°. Procuration générale des habitants. — Fol. 207. Election des vingt-huit : « En la bannière Saint-Quintin, par ceulx de la bannière de Battan : Pierre Saulget, Thomas de Valimbert, Jean Billamboz, Mre Pierre du Chasne. — En la bannière de Saint-Pierre, par ceulx de la bannière d'Arenne : Charles Leschelles, Guillaume Mancenans, Charles Mareschal, Pierre Thiebauld. — En la bannière de Champmars, par ceulx de la mesme bannière : Mre Ayme Morel, Estienne Macheperin, Antoine Barbet, Thomas Bisot — En la bannière du Bourg, par ceulx de la mesme bannière : Me Daniel Chevannay, docteur ès-droitiz, Charles Robin, Antoine Varin, Pierre Lochard, — En la bannière de Battan, par ceulx de la bannière de Saint Pierre : Me Claude Antoine Philippe, docteur ès-droitiz, Guillaume Roillot, Desirez Billoz, Mre Claude Verny, — En la bannière de Charmont, par ceulx de la mesme bannière : Pierre Tornier, Estienne Bourgeois, Mre Claude Antoine Michelot, Denys Finet. — En la bannière d'Arenne, par ceulx de la bannière Saint-Quintin : Nicolas Belin, Philippe Noizot, Antoine Gonnoz, Pierre Thiebauld le jeune. » — Fol. 208. Election d'Ayme Morel comme président des vingt-huit. — Election des gouverneurs : « Saint-Quintin : Me Estienne Montrivel le viel, docteur ès-droitiz. — Mre Jean de Basle. — Saint-Pierre : Me Hugues Henry, docteur ès-droitiz, Charles Mareschal. — Champmars : Claude Chassignet, Antoine Chapuis, escuyer, sr de Pelousey. — Le Bourg : Me Claude Antoine Buson, sr de Fontain, docteur ès-droitiz, Me Daniel Chevannay, docteur ès-droitiz. — Battan : Me Jean Nardin, docteur ès-droitiz, Me Claude Tornand, docteur ès-droitiz. — Charmon : Me Thomas Pétremand, docteur ès-droitiz, Estienne Varin. — Arenne : Frederic de Chavirey, sr de Recoloignes, Jean Clerc » (24 juin). — Fol. 212. Nouvelle de l'élection comme empereur de l'archiduc Mathias, frère de Rodolphe II. Actions de grâces et réjouissances ordonnées à cette occasion (5 juillet). — Fol. 212 v°. Processions générales et feux de joie ordonnés par le Chapitre : on prêtera au Chapitre « six bastons à crocz » pour le feu de joie qu'il doit faire sur le clocher. (7 juillet). — Fol. 215. Feux de joie devant l'Hôtel de Ville pour l'élection de l'empereur Mathias (9 juillet). — Fol. 215 v°. Institution d'Etienne Varin comme capitaine des archers en remplacement de Millottet. (10 juillet). — Fol. 216. Invitation adressée à Hugues Henry de se préparer à faire son voyage en Cour d'Empire. (11 juillet). — Fol. 217. Permission donnée à plusieurs jeunes gentilshommes de représenter mardi prochain, à l'Hôtel de Ville « ung combat et ternois de six chevaliers impériaulx contre six aultres chevaliers de Mars, demi-dieux de la terre... à cops de lances, pistolets et coutelatz ». On invite le Chapitre à y assister. (14 juillet). — Fol. 218. Remise des 3.000 fr. promis à la Grande boutique. — Commis à l'inventaire « aux anchartres de la cité ». (16 juillet). — Fol. 220 v°. Papegay des archers (28 juillet). — Fol. 227 v°. Salaire de 9 francs par jour accordé à Hugues Henry pour son voyage en Cour d'Empire, non compris les frais extraordinaires et les présents à faire à divers personnages de la Cour. (21 août). — Fol. 228. Serment prêté par Gabriel d'Orival, docteur ès-droits. (23 août). — Fol. 229. Départ de Hugues Henry pour son voyage à Prague. (28 août). — Fol. 235 v°. Fixation du prix du blé

des greniers à 16 gros l'émine. (18 septembre).— Fol. 237. Fixation du ban des vendanges aux 9 octobre et jours suivants. (25 septembre).— Fol. 240. Confiscation de deux chariots de vendanges avec gamey. (3 octobre). — Fol. 243. Répartition de la somme de 210 francs provenant de la confiscation des vendanges avec gamey. (17 octobre). — Fol. 248. Révision du mémoire et rôle des plants de mûrier blancs vendus à divers particuliers de la cité. Il reste dû à la cité par le défunt concierge receveur en cette partie 94 francs et demi. (3 novembre). — Fol. 250 v°. Rentrée dans la cité du comte de Cantecroix. (10 novembre). — Fol. 251. Taxe des vins, les hauts coteaux à 25 florins, les moyens et les bas à 24 florins le muid. (11 novembre). — Fol. 251 v°. Poursuites contre Jacques Poisson pour l'accomplissement du traité conclu par la cité avec lui relativement aux mûriers. Jacques Poisson, cautionné par deux épiciers de Lyon, s'était obligé de fournir à la cité 10000 mûriers blancs, en remplaçant pendant trois ans ceux qui auraient péri. Il a été payé par la cité au prix de 25 francs le cent, mais les mûriers qui ont péri et ceux qui se trouvaient « sauvaiges et inutilez » n'ont pas été remplacés. Aussi le syndic a-t-il fait saisir 6 balles de marchandises appartenant aux épiciers qui ont servi de caution à Jacques Poisson. Ordre de restituer ces marchandises aux épiciers, sur leur requête et sous la caution de l'apothicaire Gabriel Gascon. (12 novembre). — Fol. 257. Procuration adressée aux commis en Cour pour leur permettre de prêter, au nom de la cité, le serment de fidélité à l'Empereur (8 décembre). — Fol. 261 v°. Amodiations de la cité (28 décembre) — Fol. 265. Banvin de l'archevêque; il n'use pas de son droit (5 janvier 1613). — Fol. 267 v°. Commis désigné pour les affaires de « la grande boutique » (12 janvier). — Fol. 270 v°. Présent fait au marquis d'Oliani, sr de Dissey, de retour dans la cité (23 janvier). — Fol. 273. Réception comme citoyen de « Poucet Maublan de Fondremand », moyennant un droit de 40 francs et le don d'un « mosquet avec son fournement » (5 février). — Fol. 274. Requête du sr de Thoraise demandant un répit de 5 ans à l'encontre de ses créanciers (9 février). — Fol. 276. Nouvelle de l'arrivée pour le lendemain de l'archiduc Léopold au logis du comte de Cantecroix (15 février). — Fol. 276 v°. Désir de l'archiduc de voyager incognito ; il a déclaré que si on savait son arrivée, il prendrait un autre chemin et n'entrerait pas dans la cité (16 février). — Fol. 277. Arrivée la veille de l'archiduc ; le comte de Cantecroix lui fera part des bonnes intentions de la cité à son égard (18 février). — Fol. 280. Désignation par la cité, conformément à la décision du Conseil d'Empire, d'arbitres dans le conflit entre l'archevêque, le Chapitre et celle-ci (1er mars). — Fol. 282. Amendes infligées à des citoyens pour n'avoir « hosté les nyds de chenilles de leurs héritaiges » (11 mars).— Fol. 286 v°. Règlement concernant les créanciers : « Messieurs permettent cy après à tous créanciers de se pourveoir pour le paiement de leurs debtz par diverses exéquutions sur les meubles, debtz et actions de leurs debtz, soit en qualité d'impétrans ou opposantz, pourvu qu'ilz déclarent et protestent de se contenter d'ung seul paiement. Et quant aux immeubles ce qu'a esté pratiqué cy devant de ne pouvoir estre impétrans en décret et discussions de biens en deux divers lieux s observera inviolablement » (28 mars). — Fol. 289 v°. Avis d'après lequel un jeune homme aurait été surpris coupant une bourse, le jour de Pâques, devant l'église Saint-Etienne pendant la montre du Saint Suaire. Enfermé dans le clocher, il aurait été fouillé par des chanoines puis conduit par ceux-ci par le chemin « appelé le Single » pour être remis aux sergents hors des limites du quartier capitulaire. Protestations de la cité contre cet attentat commis par le Chapitre (10 avril). - Fol. 290. Réception de Etienne Oudot, fils de Perrenot Oudot, comme maître potier d'étain (11 avril).